

Charte Internet et informatique du Collège Michelet

Cette charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des ordinateurs et d'Internet dans le cadre des activités du Collège. Elle s'appuie sur les lois en vigueur.

Les règles et obligations s'appliquent à toute personne : élève, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisée à utiliser le réseau pédagogique du Collège Michelet.

A. L'UTILISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE

L'utilisateur s'engage à employer les moyens informatiques du Collège dans l'objectif exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation.

Article 1 : L'utilisateur se voit attribuer un compte informatique (un nom d'utilisateur et un mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique. Les comptes et mots de passe sont nominatifs et personnels. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

Article 2 : L'utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité (un utilisateur doit, par exemple indiquer sa véritable identité dans les correspondances de courrier électronique - les pseudonymes sont exclus),
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires, logiciels etc...),
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau.

Pour toute installation de logiciels et pour toute mise à jour, s'adresser aux administrateurs du réseau pédagogique.

Article 3 : L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe un administrateur du réseau de toute anomalie constatée.

L'enregistrement des travaux des élèves ou des professeurs doit être réalisé dans les espaces prévus à cet effet (répertoire personnel de l'utilisateur). Tout document situé hors de ce répertoire sera supprimé par les administrateurs du réseau.

Pour des raisons économiques (papier et encre), l'impression de grands documents n'est pas autorisée.

Article 4 : L'utilisateur doit quitter un poste de travail en fermant sa session de travail.

B. L'UTILISATION D'INTERNET

L'utilisation d'Internet en milieu scolaire a pour objectif de favoriser l'épanouissement des élèves, d'en faire des élèves cultivés et responsables de leurs choix.

Certaines règles doivent être respectées. Tout utilisateur ne respectant pas ces règles peut perdre son droit d'accès à Internet.

1. L'usage d'Internet est réservé à des activités s'inscrivant dans le cadre d'objectifs pédagogiques

2. L'accès à Internet à des fins personnelles ou de loisirs n'est pas toléré. Toute consultation par un élève doit se faire en présence d'un membre adulte de la communauté éducative, qui pourra exercer une surveillance discrète des sites consultés.

3. Le téléchargement et l'installation de logiciels sur les postes de travail est interdit. Le téléchargement d'images, de textes, musiques, vidéos destinés à un usage personnel et de loisir est interdit. Il est toutefois possible de télécharger des fichiers dans son répertoire personnel en vue de la réalisation de travaux pédagogiques.

4. L'utilisateur doit respecter la législation en vigueur. Sont interdits : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure, la provocation à commettre des actes illicites ou dangereux, la diffusion de messages à caractère pornographique ou violent, l'apologie de tous les crimes, la copie de logiciels commerciaux, la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (textes, images, sons...) en violation des droits de l'auteur, ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle...

Le Collège s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire ou artistique).

Le Collège s'efforce de maintenir le réseau et l'accès à Internet accessibles en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toute raison, notamment technique, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.

Le Collège se réserve le droit d'effectuer des contrôles techniques :

- soit dans un souci de protection des élèves : le Collège se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité, notamment par la lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau...*
- soit dans un souci de sécurité du réseau ou des ressources informatiques. Pour des raisons de maintenance et de gestion technique, l'utilisation du réseau ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées. Le collège se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.*
- soit dans le souci de vérification que l'utilisation du réseau reste conforme à l'objectif rappelé en A.*

En cas de non respect de cette charte, le compte sera fermé temporairement ou définitivement. L'utilisateur s'expose à des sanctions disciplinaires (conformes au règlement intérieur du collège) ou à des poursuites.

Je soussigné(e), _____, reconnais avoir pris connaissance de la charte « Informatique et Internet » du collège Michelet et m'engage à la respecter.

A _____, le

L'utilisateur :

Les parents ou responsables légaux :

Le principal du collège :